

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/11/2024 - 58788 - 2012 B 01866 - 750 190 860 - A.B.N.H.

"Certifié conforme par le gérant :
M. ABIB Noureddine"

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2035-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 - 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEFI

Désignation de l'entreprise ABNH - SIREN : 750190860					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12	
					Exercice N clos le 31/12/2023	
					Exercice N-1 clos le 31/12/2022	
			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
			Net 3		Net 4	
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	50 750	030	32 126	18 624
	Immobilisations financières (1)	040	12 403	042		11 600
	TOTAL I (5)	044	63 153	048	32 126	35 739
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060	85 153	062		85 153
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	69 411	074		69 411
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	202 019	086		202 019
	Charges constatées d'avance	092		094		
TOTAL II	096	356 583	098		356 583	
TOTAL GENERAL (I + II)	110	419 736	112	32 126	387 610	
PASSIF					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	100	100
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves (dit réserve relative à l'achat d'œuvres...)		131	132		
	Report à nouveau			134	14 862	-3 644
	Résultat de l'exercice			136	12 366	18 506
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	TOTAL I			142	28 328	15 962
Provisions pour risques et charges			TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	100 937	140 785
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	39 347	5 115
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	172	218 998	
	Comptes courants d'associés			173		
	Autres dettes			175		157 049
	Produits constatés d'avance			174		
TOTAL III			176	359 282	302 949	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			180	387 610	318 911	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

"Certifié conforme par le gérant :
M. ABIB Noueddine"


2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTE À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABNH - SIREN : 750190860						☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				N clos le 31/12/2023		N-1 clos le 31/12/2022	
Ventes de marchandises		209	210	477 521	781 087		
Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	318 579			
Production vendue services		217	218				
Production stockée			222				
Production immobilisée			224				
Subventions d'exploitation reçues			226				
Autres produits			230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	796 100	781 087	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234	569 592	547 708		
Variation de stock (marchandises)			236	8 572	-4 507		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240				
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		242	116 626	152 209		
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	244	15 880	10 076		
Rémunérations du personnel			250	52 999	44 320		
Charges sociales			252	8 900	1 718		
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	254	5 515	5 368		
Dotations aux provisions			256				
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259	262				
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	776 084	756 892	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	18 016	24 195	
Produits financiers	(III)		280				
Produits exceptionnels	(IV)		290				
Charges financières	(V)		294	1 578	2 243		
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	347	300	1 890	180		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles	348					
Impôts sur les bénéfices	(VII)		308	2 182	3 266		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	12 366	18 506	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	12 366 314
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles		316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles		322				
	Impôts et taxes non déductibles		324	2 182			
	Divers dt intérêts excédentaires	247		330			
	Ecart de valeurs liquidatives sur CPC	248					
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier	(Part de loyers de réintégration)	249	251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
DEDUCTIONS	Entreprise nouvelle	985	987		342		
	Reprise d'entreprise en difficulté	981	989				
	Zone restruct. défense	127	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	344				
	ZFANG 44 quaterdecies	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992	993				
	Créance report en arrière du déficit		346		350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	14 548 354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356	
Déficits antérieurs reportables							360
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	14 548 372

"Certifié conforme par le gérant:
H. AFBIB Noureddine"


3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DOFIP N° 2033-C-SD 2024
ADAPTE A LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABNR – SIREN : 750190860

I IMMOBILISATIONS		Néant ☐	
ACTIF IMMOBILISE		Révaluation légale	
		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402
	Autres	410	412
Terrains		420	422
Constructions		430	432
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	442
Installations générales, aménagements divers		450	452
Matériel de transport		460	462
Autres immobilisations corporelles		470	472
Immobilisations financières		480	482
TOTAL		490	492

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Augmentations : dotations de l'exercice	
		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495	497
Autres immobilisations incorporelles		500	502
Terrains		510	512
Constructions		520	522
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	532
Installations générales, aménagements divers		540	542
Matériel de transport		550	552
Autres immobilisations corporelles		560	562
TOTAL		570	572

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
					Court terme	Long terme	
						19%	15% ou 12,8%
1							0%
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxable à 19%				579	Régularisations	583	589
TOTAL				596		585	594

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDECL.FR

Désignation de l'entreprise **ABNH - SIREN : 750190660**

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées				
Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations	630	632	634	636
Sur stocks et en cours	640	642	644	646
Sur comptes clients	650	652	654	656
Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Installations techniques, matériel et outillage	730	735
Installations générales agencements aménagements divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2	
3	
4	
5	
6	

II DÉFICITS REPORTABLES

TOTAL à reporter 780

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			95 504
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			378
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			399
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			398
			397

5.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉEDGFIP N° 2033-E-SD 2024
ADAPTÉE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDECLAR

Désignation de l'entreprise : ADNH - SIREN : 750190860				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel :					
Dont apprentis		376	2		
Dont handicapés		667			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		881			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		796	100
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105			
TOTAL 1		106		796	100
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
TOTAL 2		144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats		121		577	035
Variation négative des stocks		145		8	572
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125		61	801
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146		47	383
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150			
TOTAL 3		152		694	791
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137		101	309
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117		101	309
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE		020		☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		796	100
Effectifs au sens de la CVAE		023	2		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	01/01/2023	160	31/12/2023
Date de cessation		166			

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 36 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABNH - SIREN : 750190860

Néant ☒

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			
Titre	Nom complet		
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABNH - SIREN : 750190860 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

[illegible]

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)



N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : ABNH	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 750190860	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD

Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD

Autres créances non reportable et non restituables

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-GICE-FC-SD

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail

2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

3

Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD

Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD

dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM

Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD

CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD

Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD

Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD

Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)

Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD

Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD

Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD

Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :**III - CAS PARTICULIERS****CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N****CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS**

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (IGNY)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

ABNH - SIREN : 750190860

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année :

2024

Local

Référence du local	913120587721469021202408	
Invariant du local	913120587721	
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0010 RUE AMPERE 91430 IGNY	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	SVENSKASAGAX 4	
SIREN du propriétaire du local	851392084	5710
Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local		41 531
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)		

A.B.N.H.
Société à responsabilité limitée
Capital social : 1 000,00 €
Siège Social : 1 PL PAUL VERLAINE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
RCS NANTERRE 750 190 860

Assemblée Générale Ordinaire du 26/11/2024
Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2023

BOULOGNE-BILLANCOURT, le 26/11/2024, à 17h30,

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d'avis de réception le **02/11/2024**.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présent :

- **Monsieur ATBIB Noureddine**: 500 parts sociales numérotées de 1 à 500
- **Monsieur BATTAS Lahoucine** : 500 parts numérotées de 501 à 1000 .

Total global égal au nombre de parts composant le capital social : 1000.

Les associés présents disposent ensemble de 1000 parts sur les 1000 parts formant le capital de la société.

Monsieur ATBIB Noureddine, gérant, préside la réunion.

Le gérant constate que les associés présents possèdent l'ensemble des parts sociales, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le gérant met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception,
- Les comptes annuels de l'exercice clos au **31 décembre 2023**,
- Le texte des résolutions proposées.

Le gérant déclare que tous les documents prévus par réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes annuels

2. Affectation du résultat

Le gérant donne lecture et présente aux associés une analyse des comptes annuels.

Une discussion s'engage entre les associés.

Plus personne ne demandant la parole, le gérant met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RÉSOLUTION N°1 : Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2023**, qui se traduisent par les chiffres suivants :

Total du bilan : 387 610 €

Chiffre d'affaires : 796 100 €

Résultat net (bénéfice) : 12 366 €

L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites dans ces comptes.

RÉSOLUTION N°2 : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice, soit la somme de 12 366 €, aux réserves facultatives (autres réserves).

RÉSOLUTION N°3 : Pouvoirs

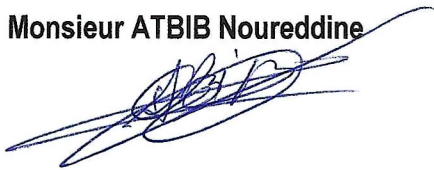
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

De tout ce qui est mentionné ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et répertorié sur le registre des décisions des associés.

BOULOGNE-BILLANCOURT

26/11/2024

Monsieur ATBIB Noureddine



Monsieur BATTAS Lahoucine



*"Certifié conforme par le gérant :
M. ATBIB Noureddine"*

